

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 Septembre 2012

DCM N° 12-09-01

**Objet : État n° 4 de régularisation des décisions modificatives.**

**Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué**

En ce qui concerne le **Budget Principal**, cet état présente un total général de 320.332,44€ se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de -22.769,80€ ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 343.102,24€.

**Pour la section d'investissement**, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- la modification du montage financier pour l'opération d'évolution du système de régulation des feux (convention financière avec Metz Métropole plutôt que convention de mandat) : 3 387 844.62€ ;
- l'annulation de recette pour non-réalisation d'aires de stationnement (retrait d'un permis de construire) : 66 057.10€ ;

**Pour la section d'investissement**, les principaux mouvements en recettes concernent :

- l'annulation de l'acquisition par préemption de l'immeuble sis 7 rue des Alliés (restitution à la Ville des fonds consignés) : 90 000€ ;
- l'équilibre en recette de l'opération d'évolution du système de régulation des feux : 3 387 844.62€ ;
- la provision pour risque en raison du contentieux avec la SAS Louis Entreprendre (opération d'ordre) : 300 288.00€.

Par ailleurs, la Ville rembourse à Metz Métropole un trop-perçu de 2 904 379,51€, dans le cadre de la convention de mandat pour le Centre Pompidou Metz, calculé suite au quitus de l'opération, tel qu'il vient d'être établi entre les deux collectivités. Mais cette opération n'affecte pas l'équilibre budgétaire, dans la mesure où il s'agit d'une opération réalisée sous mandat (inscription automatique en dépenses et recettes).

**Pour la section de fonctionnement**, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- la provision pour risque en raison du contentieux avec la SAS Louis Entreprendre (opération d'ordre) : 300 288,00€ ;
- l'inscription, en dépenses, des sommes correspondant aux recettes obtenues au titre des partenariats publics et du mécénat privé pour la Nuit Blanche : 362 100,00€.

**Pour la section de fonctionnement**, les principaux mouvements en recettes concernent :

- les participations publiques et privées obtenues pour la Nuit Blanche : 362 100,00€.

Au sein du **Budget Annexe des Eaux**, les mouvements concernent la récupération de TVA auprès de la Mosellane des Eaux (Véolia), opérée en vertu du transfert du droit à déduction accordé au délégataire : 571 491,40€ en recettes d'investissement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le projet d'état de régularisation des décisions modificatives présenté par le Maire pour l'exercice 2012, dont le détail est annexé,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	6.398.559,31	3.495.199,70
Mouvements positifs d'ordre	17.662,93	316.948,69
Mouvements négatifs réels	-6.438.992,04	-3.387.844,62
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-447.073,57
<b>Totaux</b>	<b>-22.769,80</b>	<b>-22.769,80</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	554.774,26	437.100,00
Mouvements positifs d'ordre	300.288,00	1.002,24
Mouvements négatifs réels	-64.886,45	-95.000,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-447.073,57	
<b>Totaux</b>	<b>343.102,24</b>	<b>343.102,24</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>320.332,44</b>	<b>320.332,44</b>

**BUDGET ANNEXE DES EAUX****SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	571.491,40	571.491,40
Mouvements positifs d'ordre	571.491,40	571.491,40
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		0,00
<b>Totaux</b>	<b>1.142.982,80</b>	<b>1.142.982,80</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>1.142.982,80</b>	<b>1.142.982,80</b>

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
Le Conseiller Délégué

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Finances

Commissions : des Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42

Absents : 13

Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE**